



La Sentinelle

Journal économique et social

Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8) —
 ABONNEMENTS Six mois » 4) —
 Trois mois » 2) —

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 14a, Rue de la Demoiselle, 14a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace.
 Offres et demandes d'emploi 30 cent.
 Les petites annonces en dessous de 6 lignes
 75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

Epicierie-Mercerie TABACS CIGARES VINS ET LIQUEURS
Aloïs MESSMER
 rue du Collège, 21 La Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
 BIÈRE, façon MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
 Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
 Boucherie -- Charcuterie

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
 Rue Léopold-Robert 4. — Halte du tramway
 Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
 Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
 Chaux-de-Fonds
 Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour Hommes. Bonneterie, Mercerie, Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries
 6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
 Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales, Vins et spiritueux, Farines, sons, avoines, Mercerie, Laines et cotons.

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
 Grand choix de Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates.

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
 Ancienne Synagogue
 Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales. — Petites salles pour comités.

Simon Lévy Balance 10 a La Chaux-de-Fonds
 Spécialité de vins fins, Mérons, Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

BASSI-ROSSI Rue du Collège 15
 Le magasin d'habillements le plus assorti pour la classe ouvrière.

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4 La Chaux-de-Fonds
 Denrées coloniales, vins et liqueurs, farines, sons et avoines, gros et détail.

ANTOINE SOLER
 Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verrerie, Ferblanterie, Lampisterie, Coutellerie, Brosserie, Verres à vitre.
 40, Rue de la Balance, 40. — La Chaux-de-Fonds

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
 Spécialité : Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
 En automne : Moût du pays
 Boulevard de la Gare

MEMENTO

Repasseurs, remonteurs et faiseurs d'échappements. — Tous les samedis : perception du groupe d'épargne pour la fête centrale.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchandises chaque samedi, de 8 à 10 heures du soir, au Cercle ouvrier.

Nos Primes

Samedi 9 Septembre
DEUX VOLUMES

Jésus, le Christ et sa vie, par le Dr Coulery, un beau volume illustré Fr. 6.
 Misère, roman social, par Walter Biolley Fr. 3.

Pour être admis à participer à cette répartition, il faut avoir payé au moins trois mois de l'abonnement de 1899 et cela jusqu'au Vendredi 8 septembre 1899 à 6 heures du soir au plus tard.

Les noms de ceux qui reçoivent la prime sont publiés sauf demande expresse contraire, auquel cas nos abonnés sont priés de nous désigner un pseudonyme.

La répartition se fait sous le contrôle et sous la surveillance du comité de l'Association La Sentinelle.

L'Actualité

Abstinence et Tempérance

Les sectaires de l'abstinence prêchent l'interdiction absolue de toute boisson alcoolique. Ils ne font aucune distinction entre les boissons fermentées et les boissons distillées, et parmi ces dernières entre celles qui sont honnêtement travaillées et contiennent des alcools purs, et celles qui renferment des alcools toxiques ; ils ne distinguent pas davantage entre l'usage modéré des boissons saines, du vin, de la bière et même d'une bonne eau-de-vie de fruits prise à petites doses et l'abus des boissons alcooliques.

Il est évident que pour défendre une thèse aussi fondamentalement fautive, les sectaires en question doivent, comme leurs camarades de l'abolitionnisme ou du jeu, comme tous les aberrés du vertuisme, recourir à des affirmations téméraires et à des statistiques arrangées pour les besoins de la cause, dit le *Genevois*.

C'est ainsi que, ces derniers temps, la presse piétiste s'est livrée à une campagne en règle contre les pays de vignes, afin de prouver que la vigne entraîne pour ceux qui la cultivent la déchéance physique et morale. Le canton de Vaud a naturellement, avec son vaste et superbe vignoble, le plus renommé de la Suisse, eu les honneurs d'un assaut particulier de la part de nos chevaliers de l'eau claire. Ils ont prétendu que les districts viticoles vaudois étaient en pleine décomposition, que le canton de Vaud fournissait plus d'assistés et d'inaptes au service que tous les autres cantons, et que la natalité et la mortalité du vignoble étaient désastreuses.

La *Revue* a démontré déjà, chiffres en mains, l'absolue fausseté de ces affirmations en ce qui touche le nombre des Vaudois assistés et impropres au service militaire. Quant au dernier point, elle publie une notice de M. le docteur *Morax*, chef du service sanitaire cantonal, hygiéniste bien connu. Nous en publions les données les plus essentielles :

Natalité et mortalité. — Pour se rendre compte de l'influence du milieu agricole ou viticole, l'auteur du travail a réuni les différents districts en quatre groupes, d'après les observations faites de 1803 à 1893 :

	NATALITÉ	MORTALITÉ
1. Districts viticoles . . .		
Moyenne :	26,2	20,1
2. Districts sans vignes.		
Moyenne :	29,1	21,3
3. Districts ayant peu de vignes		
Moyenne :	29,1	22,2
4. Districts dans des conditions spéciales vu l'agglomération urbaine et vu l'hôpital cantonal		
Moyenne :	27,4	24,4
Moyenne du canton :	27,7	21,4

Que nous disent ces tableaux ? Ils nous apprennent que, de 1803 à 1893, soit dans l'espace d'à peu près un siècle, ce sont les districts viticoles qui ont présenté la plus faible mortalité. Il est vrai que leur « natalité » est inférieure, mais ce phénomène s'explique, comme ailleurs, par la prospérité plus grande. Toutefois si la mortalité générale est moins considérable dans ces districts, celle des adultes masculins y est plus forte. M. *Morax* est arrivé à cette conclusion en calculant le rapport de la mortalité des hommes de 20 à 49 ans à la mortalité des femmes du même âge. Tandis que la moyenne du canton donne 100 décès d'adultes de 20 à 29 ans, 119 de 30 à 39 ans, 140 de 40 à 49 ans, les mêmes chiffres pour les districts viticoles sont de 105, 133 et 120 ; pour les districts sans vignes, d'altitude moyenne, de 90, 114 et 138. Les périodes d'âge de 20 à 39 ans sont donc les plus critiques dans le vignoble. On remarque du reste dans le tableau démographique de 1888 que la mortalité des adultes des deux sexes est plus forte dans le canton de Vaud que dans le reste de la Suisse.

Le nombre des veuves. — La moyenne des veuves du canton étant de 152 0/00, celle des districts viticoles est de 165, celle des districts sans vignes de 148 (moyenne pour la Suisse en 1888 : 131). Lausanne et Vevey, bien qu'ayant une forte mortalité d'adultes de la période matrimoniale, ont cependant le minimum des veuves. Le régime urbain favorisant les remariages est la cause de ce fait.

Il ne faut pas se presser d'attribuer à l'usage du vin cette forte proportion de veuves. Comme le fait observer M. *Morax*, les causes de la viduité sont nombreuses et demandent une étude complète.

Durée de la vie. — Elle n'est pas abrégée dans les districts viticoles où l'on trouve une moyenne de 104 vieillards sur mille habitants alors que la moyenne du canton est de 97.

Exemptions militaires. — Si l'on compare les exemptions du service militaire de 1884 à 1891 dans les districts viticoles (Morges, Lavaux, Rolle, Nyon) et celle des districts sans vignes placés à peu près aux mêmes altitudes (Echallens, Cossonay, Moudon, Oron, Payerne), on trouve pour les premiers un chiffre de 28,7 et pour les seconds de 29,8 0/0.

Suicides. — Les causes des suicides sont si multiples, qu'on ne peut attribuer leur plus grand nombre dans les régions viticoles à l'alcoolisme seul.

Voies respiratoires. — Les décès par affections des voies respiratoires ne sont pas plus fréquents au vignoble que dans l'ensemble du canton. Ceux par maladies cardiaques paraissent plus nombreux que dans les districts purement agricoles.

Naissances illégitimes. — Elles sont peu fréquentes dans les districts viticoles.

M. *Morax* formule ses conclusions en ces termes :

« En résumé, les districts viticoles ne présentent pas les apparences générales des contrées où l'alcoolisme exerce ses ravages. La population y est vigoureuse et

« aussi robuste que dans les pays les mieux favorisés au point de vue de l'hygiène. « De nombreuses familles de vignerons « comptent plus de quatre générations dans « la même profession et dépassent ainsi le « terme fixé par l'expérience à l'extinction « de toute race abâtardie.

« Nous étudierons dans un chapitre spécial les trop grands ravages produits par « l'alcoolisme dans le canton. Ici nous voulons simplement faire remarquer que « l'alcoolisme ne prédomine pas dans le vignoble.

« L'Etat doit continuer à lutter énergiquement contre le phylloxera pour favoriser la production de nos excellents vins. « L'hygiène publique a tout intérêt à ce que « le vin naturel ne soit pas remplacé par « des mélanges alcooliques. »

C'est ce que pensent et ce qu'ont toujours pensé tous les hommes de bon sens qui estiment que pour combattre l'abus il ne faut pas proscrire l'usage, et couper les deux bras à tous les nouveau-nés pour leur éviter la chance d'un panaris.

La Suisse socialiste

Nos ambassades suisses et leur coût annuel. — La Suisse entretient des ambassades à l'étranger, qui coûtent quelque argent. En voici le détail :

Traitement de l'ambassadeur suisse	à Paris, Fr. 50,000 —
	à Rome, » 40,000 —
	à Vienne, » 40,000 —
	à Washington, » 50,000 —
	à Berlin, » 40,000 —
Traitement du ministre résident de Buenos-Ayres,	» 37,916 63
de Londres,	» 35,000 —
Traitement du Consul général de Yokohama,	» 20,000 —
	Fr. 312,916 63

Il faut y ajouter, pour le personnel des Chancelleries :

A Paris,	Fr. 22,500 —
A Rome,	» 10,000 —
A Vienne,	» 6,000 —
A Berlin,	» 9,750 —
A Washington,	» 10,583 33
A Buenos-Ayres,	» 12,000 —
A Londres,	» 10,000 —
A Yokohama,	» 6,000 —
Ports, télégrammes et frais de bureaux,	» 24,797 42
Frais divers d'autres consulats,	» 100,000 —
Ensemble,	Fr. 524,547 42

Voilà bien des chiffres ; mais chacun doit savoir que nos ambassades et autres postes à l'étranger coûtent à la Suisse plus d'un demi-million par an, près de 525,000 francs. On cherche des économies ; peut-on en apporter là ? Il nous paraît qu'on imite, ici comme ailleurs, « les gros », et que la Suisse joue bien trop « aux gros ». Autrefois on était plus simple, et chacun s'en trouvait bien.

BERNE. — Progrès du féminisme. — Le canton de Berne n'hésite pas à donner le bon exemple dans la voie des revendications féministes justes, légitimes et de bon aloi et à prendre lui-même l'initiative de quelques-unes. Il est telles institutions publiques dont la surveillance non seulement pouvait mais devait être exercée par des femmes. Nous voulons parler des établissements de relèvement pour jeunes filles vicieuses.

La faiblesse humaine et les fautes qu'elle entraîne à commettre ont démontré, dans ce canton aussi, que des comités de surveillance composés de dames permettraient de prévenir de nombreux abus d'autorité

et certains scandales sur la nature desquels il est prudent de ne pas insister,

Il y a quelque temps déjà, les autorités cantonales supérieures ont placé des dames parmi les membres du conseil de surveillance des établissements de jeunes filles. Le sexe faible peut avoir certains secrets qui ne peuvent être compris que de lui seul et les bonnes directions, les paroles de relèvement et d'encouragement doivent venir des personnes qui sont à même de comprendre toute l'horreur que leur inspire les méfaits dont elles cherchent à éloigner les jeunes filles placées sous leur direction.

Aujourd'hui le canton de Berne fait un nouveau pas en avant dans la voie du féminisme et comme nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs, la direction de l'Education propose au Grand Conseil l'adoption d'une loi permettant aux femmes d'être élues aux mêmes conditions que les hommes, comme membres des commissions des écoles primaires et des écoles moyennes.

Nous ne doutons pas que le Grand Conseil votera le projet de loi dit le *Jurà*. N'avons-nous déjà pas pour l'école de couture un comité de dames chargé de la surveillance des travaux du sexe ? Elles ont toujours fort bien rempli leur mandat et ce précédent fait augurer favorablement de l'avenir, c'est-à-dire du rôle qu'elles joueront au sein des commissions scolaires.

Ces dames se chargeront très volontiers de la surveillance plus particulière des écoles de jeunes filles et nous ne croyons pas qu'elles empièteront sur le domaine réservé à leurs collègues du sexe masculin, dans la surveillance des classes de garçons.

Nos Correspondants

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur de la *Sentinelle*,
Chaux-de-Fonds.

Votre numéro de samedi 19 août contient un article et une série d'inexactitudes relativement au système de fabrication dans la maison W. C. Ruefli à Bienne, et à la situation de ses ouvriers.

L'instigateur de cet article a été poussé par la jalousie et son inspiration dénote peu d'intelligence.

Ce sont ces ouvriers qui s'adressent à vous, et ce sont ces mêmes ouvriers qui répondent sur ce qui les concerne plus directement. — A ce sujet, vous dites : « Les méchantes langues vont jusqu'à dire que ses ouvriers n'ont jamais été si heureux que le jour du banquet ». Peu nous importe ce qu'elles disent, mais les bonnes langues pourront se convaincre par les carnets que les ouvriers de la maison C. Ruefli gagnent des salaires même supérieurs à ceux d'autres maisons établissant la montre soignée.

Sans nous inquiéter de la qualité d'horlogerie exécutée dans la maison C. Ruefli, vu sa renommée, ce qui est certain, c'est que ce million de montres a été demandé, et en

regardant autour de soi, nous constatons que d'autres fabricants, termineurs, établissant ces qualités et pires encore, sans que ces derniers soient animés de la même sympathie, de la même générosité, à l'égard de leurs ouvriers; ce qu'ignore *La Sentinelle* notre patron a soulagé plus d'un ouvrier frappé par le sort; ce sont des actes qu'il n'a pas fait proclamer sur les toits, et sur lesquels il vous est facile, monsieur, de vous renseigner.

« Nous ne mentionnons que pour mémoire « les joues hâves, les dents longues et le corps épuisé » qu'on vous fait entrevoir, — vous pouvez vous convaincre *de visu* que nous sommes bien portants, que nos dents et nos joues sont normales, de même nos corps, etc. etc... »

Nous serons toujours reconnaissants à notre patron de cette belle journée qu'il nous a procurée, également reconnaissants de la bonification faite dans nos carnets, et aussi pour la façon convenable dont il traite son personnel.

Nous comptons sur votre obligeance et votre esprit de droiture pour insérer ces lignes dans votre prochain numéro, et nous vous présentons. Monsieur le Rédacteur, nos civilités distinguées,

Le personnel ouvrier,
Maison C. RUEFLI-FLURY.

Suivent ici les signatures du personnel ouvrier :

Césaire Parel.	O. Glüh.
F. Guenin.	Fritz Matter.
Aurèle Chipreb.	A. Paratte.
Gottfried Bösiger.	F. Floor.
P. Nicolet.	Fritz Wolf.
K. Degen.	J. Grandjean.
Jules Racine.	Franz Vogt.
E. Delapraz.	J. Mermod.
	J. Zulliger.

Nous regrettons que notre article n'ait pas été mieux compris de la part des ouvriers de M. C. Ruefli Flury. Nous ne voulons pas polémiquer avec eux, mais c'est du fond du cœur que nous les plaignons de ne pas se soucier de l'avenir — ils gagnent leur vie actuellement et sont bien portants, (ce dont nous les félicitons) le reste importe peu, selon eux; de ne pas comprendre qu'il faut s'inquiéter de la qualité d'horlogerie exécutée, puisqu'il s'agit de l'avenir de l'industrie horlogère, patrimoine commun à tous ceux qui vivent de la fabrication de la montre dans notre pays et enfin de croire qu'on peut s'excuser en disant : « d'autres le font, pourquoi ne le ferions-nous pas ? »

Nous sommes partis d'un fait concret pour arriver à des constatations générales qui visent tous les fabricants inondant les marchés de leurs mauvais produits. Ce serait rabaisser la portée de notre article que de le ravalier au rang d'un acte de dénigrement à l'égard d'un seul fabricant que nous ne connaissons d'ailleurs que par oui-dire. Si notre article n'a pas eu l'heur de plaire aux ouvriers de M. Ruefli, il nous a valu, par contre, de nombreuses félicitations de la part de personnes dont le témoi-

loir, dont elle n'était séparée que par un corridor. Les voix qui se faisaient entendre étaient celles des sœurs et des nombreuses personnes du dehors qu'on recevait dans cet endroit du couvent.

Le malheur qui s'était emparé de Marguerite la tenait encore sous son implacable main, et devait la posséder jusqu'à la fin.

La jeune femme distingua, aux voix élevées et précipitées des personnes qui entraient au parloir, à la curiosité animée des sœurs qui les interrogeaient, que c'était une certaine agitation de la ville qui pénétrait jusque-là. Instruite maintenant de ce qui devait se passer, elle reconnut qu'il s'agissait du convoi funèbre du condamné jugé la veille au Châtelet, et qui devait passer près de là en se rendant à la place de Grève.

Et ces mots horribles, appartenant à l'appareil des supplices, qui l'avaient tant fait souffrir au Châtelet vinrent encore résonner à son oreille.

Marguerite, plus pâle encore que dans sa défaillance, le regard sombre, se leva vivement et annonça qu'elle allait se retirer. Tandis que toutes les sœurs de la Visitation lui offraient de la faire accompagner, de lui envoyer chercher une voiture, elle n'entendait pas un mot de ce qu'on lui disait; cherchant quelque argent pour rétribuer l'hospitalité des religieuses, elle ne songeait qu'à s'éloigner au plus vite. La bourse qu'elle allait verser au bureau des pauvres s'était bien vite perdue dans la foule; mais il lui restait sur elle quelques pièces d'or qu'elle déposa dans le tronc de la communauté. Après quoi, elle sortit précipitamment de cette maison religieuse.

gnage est plus désintéressé que celui des ouvriers de la fabrique Ruefli. Cela nous suffit.

W. B.

Mouvement professionnel

Cordonniers à Porrentruy. — On nous envoie la déclaration suivante avec la mention « à reproduire, si vous êtes de bonne foi » :

« Ne voulant pas laisser passer sous silence les arguments mensongers que M. Calame a avancés dans sa réunion de dimanche dernier, je répons :

1° Les amendes sont rendues intégralement à la fin de l'année aux ouvriers, par parts égales ;

2° Les ouvriers qui n'ont pas voulu faire partie, ou se sont retirés du Syndicat, n'ont été nullement menacés, mais ont bien compris qu'on voulait se servir de moyens illégaux envers leur maison ;

3° Que sur l'article 3140, dont la valeur réelle du préparant est imparfaitement fixée, la paire échantillon a été payée 40 ct.; que ce travail en fut estimé pour l'avenir à 35 ct., mais a été ramené, selon le désir de l'ouvrière, à 40 ct. (le 24 août dernier) jusqu'à ce qu'on puisse établir son prix réel ;

4° Que la plus faible ouvrière gagne 1 fr. 70 par journée de 11 heures et la plus forte 3 fr. 15 par journée de 9 1/2 heures de travail ;

5° Que le désordre n'a existé dans nos ateliers que depuis que MM. Calame et consorts ont convié nos ouvriers à des réunions.

» J. BROSSARD. »

Cette déclaration prouve, ce qu'on savait du reste, c'est que M. Brossard est fort mal embouché. Voici d'autre part et pour rétablir les faits le compte-rendu de la conférence donnée par notre ami Calame. Nous l'empruntons au *Pays*, non suspect de trop de tendresses à l'égard du secrétaire de la Fédération suisse des syndicats professionnels :

« L'assemblée convoquée par les comités des syndicats ouvriers avait réuni dimanche, à la halle de gymnastique, près de trois cents participants. La séance a été ouverte par M. Nicol, facteur, qui a remercié en quelques mots les ouvriers d'être venus nombreux, et a donné ensuite la parole à M. Calame, secrétaire des syndicats professionnels suisses. Nous résumerons le discours de celui-ci aussi fidèlement que possible, tout en laissant à l'orateur la responsabilité de ses assertions et de ses appréciations :

« La question des syndicats professionnels, a dit en substance M. Calame, est plus que jamais à l'ordre du jour et il importe de l'étudier. Quel est le but des syndicats ? C'est de grouper les ouvriers, de leur permettre de discuter entre eux et de défendre leurs intérêts communs. Les avantages de ces associations pour le travailleur sont incontestables. Aussi se multiplient-elles ra-

Elle marcha d'un pas rapide, croyant se diriger vers la rue d'Argenteuil, mais surtout cherchant à se soustraire à l'affluence de population qui lui avait été si funeste la veille.

Il arriva alors une chose qui eût pu sembler de la fatalité, et qui pourtant était toute naturelle.

Marguerite, l'esprit troublé, étourdie par la foule, lorsqu'elle se retirait devant les groupes nombreux débouchant de chaque rue, se trouvait entraînée en arrière de son chemin, dans le sens où tout ce monde se dirigeait. Ainsi, il suffit de quelques instants, puisque le trajet était très court pour qu'elle fût conduite de cette manière jusque sur le quai de la Grève.

Le cortège funèbre qui conduisit Lachenaye, le célèbre chef de la bande de voleurs du Pont Neuf, à l'échafaud, arrivait en ce moment même.

Marguerite, frémissante en voyant où le hasard l'avait ainsi menée, ne chercha plus à se soustraire à son sort. Elle leva les yeux au ciel, et se dit avec un indicible désespoir que Lachenaye était condamné à mort, et qu'elle était condamnée, elle, à l'y voir conduire.

Une impression d'inexprimable terreur s'élevait déjà pour elle, de cette masse mouvante; il lui semblait qu'un vent d'orage venait de ce côté, soulevait avec violence ses cheveux, passait sur son visage et faisait ruisseler son front de sueur.

Le cortège avançait.

Il est impossible de faire comprendre au jourd'hui la férocité sauvage de ces scènes de sang et de mort.

Le quai était couvert d'un monde étendu du pavé jusqu'aux toits comme d'une tapis-

serie à personnages. Toutes les classes étaient réunies dans un même sentiment de curiosité et de contentement extrême. La foule renfermait même un grand nombre de compagnons de Lachenaye, cachant dans le tumulte leur désespoir et leur colère.

« Quel est le crime — car c'est bien un crime qu'on leur reproche — commis par les ouvriers de la manufacture de MM. Brossard et Kohler ? En juin dernier, ils se sont organisés; voilà leur forfait ! Un mois après, les chefs de leur association, les meneurs, comme on les appelle, ont été invités à passer au bureau de MM. Brossard et Kohler, et, là, ils ont reçu leur congé. Il y a dans cette manière d'agir des patrons une violation flagrante la Constitution fédérale qui garantit le droit d'association. D'autre part, la loi sur les fabriques est aussi violée de différentes manières par MM. Brossard et Kohler. Ainsi cette loi stipule que, si le règlement de fabrique prévoit des amendes, celles-ci ne peuvent pas dépasser la moitié du salaire d'une journée. Or, ces messieurs infligent des amendes de 1 franc à des ouvriers qui sont bien loin de gagner 2 fr. par jour. Enfin, MM. Brossard et Kohler ont renvoyé une ouvrière, qui ne voulait pas accepter une diminution de son salaire de 33 %, sans lui donner un congé régulier, et ils ont baissé les salaires de leurs ouvriers, sans les en prévenir quatorze jours d'avance, comme l'exige la loi.

« La lutte est donc engagée; les ouvriers ne céderont pas et on sera bien obligé de leur donner raison. Dès la fin de juillet, les ouvrières se sont solidarisées avec les ouvriers. Quelques-unes ont été renvoyées; d'autres ont été gardées dans la fabrique, mais n'ont presque plus eu de travail tandis que les femmes non-syndiquées avaient tant d'ouvrage qu'elles en emportaient à la maison. C'est alors que, pour contraindre celles qui étaient syndiquées à se retirer de l'association, les patrons ont baissé le prix de certaines pièces du 20 au 33 %.

« Les ouvriers de la fabrique Brossard et Kohler ayant requis mon intervention, je suis venu à Porrentruy et j'ai demandé à ces messieurs une entrevue qui m'a été accordée. J'ai dû me convaincre qu'il y avait une baisse de 10 à 15 centimes sur certaines pièces. Mais les patrons prétendent qu'il n'y a pas eu baisse et que c'est par erreur que ces pièces ont été jusqu'ici payées trop cher.

« Le 25 août dernier, MM. Brossard et Kohler ont réuni leurs ouvriers et après avoir fait une charge à fond contre moi — je m'en bats l'œil (*sic*) — les ont invités à signer une déclaration par laquelle ils annonçaient qu'ils se retireraient du syndicat Dix-sept ouvriers ont signé, les uns par l'appât du gain, les autres sous l'influence de la peur, attendu qu'aux premiers on a promis de l'argent et aux autres des coups.

« J'ai prié M. le préfet Daucourt de provoquer une entrevue entre les patrons et le

On voyait avancer lentement le cortège, agglomération lugubre, monstrueuse... La tête, noire, voilée, était formée des prêtres et moines portant bannières et crucifix couverts de crêpe. La masse de la procession dardant mille pointes aiguës, étincelantes, s'enveloppait d'une carapace d'acier; au centre, étaient les gens de justice, les voitures de deux conseillers du Châtelet, le corps des bourreaux vêtus de rouge. A la suite venaient encore des hommes d'armes; puis des pénitents noirs portant le cercueil couvert de son drap noir et déjà prêt.

Prêtres, soldats, magistrats, bourreaux, promenaient le mort en grande pompe.

La foule joyeuse, mais effrayée de ce terrible spectacle, bourdonnait sans cesse, et jetait des exclamations diverses à mesure que de nouveaux aspects passaient devant ses yeux.

On entendait répéter :

(A suivre).

LES VOLEURS DU PONT NEUF

UN

BANDIT GENTILHOMME

PAR

CLÉMENCE ROBERT

La sœur ajouta qu'on avait fait tous les efforts possibles pour la rappeler à la vie, mais que, à sa défaillance, avait succédé une sorte de léthargie, de laquelle les infirmières de la communauté avaient jugé plus prudent de la laisser sortir d'elle-même.

En ce moment, d'autres religieuses entrèrent, s'informant de l'état de la malade, et montrant beaucoup de sollicitude et d'empressement près de celle dont l'apparence révélait une noble dame.

Marguerite resta là longtemps sans avoir aucune idée lucide qui lui indiquât ce qu'elle devait faire. Cependant, au bout de quelques heures, elle voulut se lever, et prit machinalement la légère nouriture que les sœurs de la Visitation lui présentaient.

Alors, les portes de communication étant restées ouvertes, elle s'aperçut qu'elle était dans la cellule de la tourière, située à l'entrée de la communauté et en face du par-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann Lévy, éditeurs à Paris.

comité du syndicat. Cette entrevue devait avoir lieu mercredi, mais MM. Brossard et Kohler déclarèrent qu'ils n'y paraîtraient pas, si je devais y assister. Il fallait pourtant un homme indépendant pour défendre les intérêts des ouvriers et ceux-ci m'ont eux mêmes dit qu'une entrevue, à laquelle je n'assisterais pas, serait inutile, parce qu'on ne manquerait pas de «s'y engueuler.»

« Voilà où nous en sommes. « Le comité de la fédération a envoyé un appel aux autres sections, les invitant à vous venir en aide pécuniairement. En effet, il est d'usage que notre caisse ne soutienne que les grévistes qui se sont syndiqués depuis plus de six mois, ce qui n'est pas le cas pour vous. Mais croyez bien que vous serez soutenus et indemnisés comme si vous faisiez partie depuis dix ans de la fédération des syndicats professionnels.

« En terminant, je fais appel aux parents, aux mères de famille surtout, et je leur dis : N'envoyez pas vos enfants trop tôt à l'usine. Voyez ces jeunes filles qui vont dès l'âge de quatorze ans à l'atelier : elles y arrivent fatiguées, venant de Cœuve, de Bressaucourt et d'autres villages ; elles y respirent un air vicié ; à vingt ans elles sont anémiques et, si elles se marient, elles ne sauront rien faire dans leur ménage. La place de la femme est à la maison et non à l'usine.

La séance, commencée à 3 1/4 heures, s'est terminée à 4 heures par une collecte en faveur des grévistes. »

Comme on le voit, la soi-disant rectification de M. J. Brossard ne prouve rien. Elle est muette sur les plus importantes affirmations du secrétaire Calame. Nous souhaitons bon courage aux ouvriers et ouvrières de M. Brossard, en espérant que la solidarité ouvrière s'affirme une fois de plus à leur égard.

* * *

Le secrétaire Calame répond, au surplus, comme suit aux accusations dénuées de tout fondement de M. Brossard :

1. J'ai déclaré que MM. Brossard & Kohler s'étaient rendus coupables de violation à la loi sur les fabriques en appliquant des amendes dépassant la moitié du salaire d'une journée. M. Brossard (pourquoi pas MM. Brossard & Kohler) avoue du reste cette violation sous chiffre 4 de sa déclaration. Des amendes de 1 fr. appliquées aux ouvriers gagnant fr. 1.70 par jour sont illégales. Je n'ai pas causé de la répartition mais sur la déclaration des ouvriers, la maison Brossard & Kohler se refuse de faire voir le registre des amendes, ce qui est contraire à la loi également.

2. Je n'ai pas causé des ouvriers n'ayant pas voulu se syndiquer, mais je maintiens qu'on a menacé et fait des offres d'argent pour inciter les ouvriers et ouvrières à sortir du syndicat.

3. Sur ce point M. Brossard se rend ridicule, la lettre de la maison adressée à MM. Reimann et Calame sous date du 24 août lue à l'assemblée de dimanche en fait preuve.

4. La statistique des gains moyens pris sur 64 carnets porte : Monteurs, 70 fr. par mois ; coupeurs 59 fr. ; piqueuses 59 fr. ; prépareuses 58 fr. ; finisseuses 48 fr. ; machines 56 fr. Nous avons eu en main des carnets portant des gains mensuels de 22 fr. et moins.

5. Les désordres survenus dans la fabrique ont été provoqués par les chefs, à la suite de leurs chicaneries continuelles en vers leur personnel et par la baisse faite.

Je n'ai jamais eu à faire avec les cordonniers avant le 19 août, alors que les baisses se sont faites sous date du 15 au 16 août. Au reste je suis chargé de déclarer que chacun peut prendre connaissance des faits avancés par moi ou par le Syndicat des cordonniers auprès de ce dernier qui siège à l'Hôtel du Jura. Les carnets des ouvriers, les lettres de la maison B. & K. seront mises à la disposition.

LE TOUR DU MONDE

FRANCE

Le procès de Rennes. — M. Trarieux a réfuté hier, avec une grande force les dépositions de Roget et de Cuignet, défenseur d'Esterhazy, et dans une péroraison de haute éloquence, a montré que la question de droit légal prime tout dans l'affaire Dreyfus.

« Mais au premier rang et avant tout, c'est l'heure de faire la justice, de la faire sans souci d'aucune autre considération, de la faire pour elle-même, pour elle seule, suivant cette belle définition du droit commun : « Accordez au plus petit comme au plus grand, sans distinction d'origine, de sexe ou de personne, son droit à chacun : *Jus suum cuique.* »

Une émotion poignante s'est emparée de tout l'auditoire. L'accusé a cherché en vain à refouler ses larmes. Toutes les mains se sont tendues vers le témoin.

Un vif incident s'est produit. Le colonel Jouaust a traité de plaidoirie la déposition de M. Trarieux. Il ne s'était pas avisé que les dépositions de cinq ex-ministres, du général Roget, du commandant Lauth, du capitaine Cuignet fussent des réquisitoires.

Lecture a été donnée à la déposition de du Paty de Clam. Les défenseurs de Dreyfus ont demandé l'audition des attachés étrangers de Schwarzkoppen et Panizzardi. La presse nationaliste en pousse des cris de fureur tout en continuant à faire état de la déposition d'un étranger nommé Czernusky de nationalité mal déterminée, — on ignore s'il est serbe ou autrichien, — qui dit avoir appris de l'un de ces deux attachés que Dreyfus était un espion.

Le colonel Jouaust a fait preuve à l'égard de M^e Labri d'une scandaleuse partialité, en lui intimant l'ordre de se taire tout d'abord, puis de s'asseoir.

Labri a répondu : « Je m'incline, mais en constatant que la parole m'est retirée quand j'arrive sur un terrain où l'accusation ne peut plus me résister. (*Applaudissements, murmures divers.*)

Le président menace de faire évacuer la salle et demande à M^e Labri s'il veut poser des questions.

M^e Labri dit qu'il se réserve de prendre l'attitude exigée par le droit de la défense.

Le président : « Asseyez-vous. »

M^e Labri : « Je m'assieds, mais par ordre. (*Mouvement.*)

EN PAYS NEUCHATELOIS

Un nouveau Gessler. — Nous extrayons de la *Feuille d'avis de Neuchâtel* le fait divers que voici :

« C'était la semaine dernière, dans le corridor du Collège latin — dans le corridor, non dans une salle. — Un jeune

homme, nullement militaire, vêtu comme vous et moi, causait avec un planton.

Une porte s'ouvre, un colonel en sort, reçoit le salut du soldat et du civil, lequel soulève son chapeau et s'en recouvre comme nous aurions fait, vous et moi.

— Otez votre chapeau !
Surpris, le civil se détourne et regarde l'officier, car c'est lui qui vient de parler.
— Otez votre chapeau ! répète l'officier. Et le civil, interloqué, obtempère.

— Vous devriez savoir qu'on reste découvert devant un colonel, dit l'officier, qui s'éloigne en laissant le jeune homme ahuri. Franchement, il y avait de quoi.

Nous aurions eu peine — après l'accueil toujours plein d'urbanité et la parfaite obligeance rencontrés chez les officiers à qui nous avons dû demander des renseignements — à croire à la réalité de cette scène si les détails ne nous en avaient été précisés par le jeune homme en question. »

La *Feuille d'avis*, comme épouvantée de la hardiesse de sa révélation, finit par des compliments obséquieux à l'adresse de « l'officier supérieur dont le bon sens, dit-elle, et la noblesse de sentiments dans la carrière civile qu'il honore ont fait bien des fois son admiration. »

Nous ne saurions laisser quitta ce colonel à si bon compte. Et nous regrettons de ne pas savoir son nom pour lui dire qu'un insolent de son espèce méritait non un coup de chapeau mais un coup de pied au derrière.

Et comme il faut autant que possible mettre ses paroles en accord avec ses actes, nous lui affirmons, s'il tient à s'assurer de l'exactitude de l'affirmation ci dessus, qu'il n'a qu'à nous adresser, en n'importe quelle occasion, semblable injonction, pour se rendre compte que ce ne sont pas là de vains propos.

La vie locale

Bienfaisance. — (*Comm.*) La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance des fossoyeurs de Mme Jenny Vuille-Maire, 20 francs en faveur du fonds pour un Asile de vieillards du sexe féminin (géré par la Commune).

— La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance des fossoyeurs de Madame Adèle-Rosalie Perret-Studler, aux Bulles, 18 fr. en faveur du fonds pour un Asile de vieillards du sexe féminin (géré par la Commune).

Petite guerre en ville. — On nous écrit : « Hier, à 11 h. du soir, les voisins de la rue du Premier-Mars étaient réveillés par les cris de « Au secours. »

Immédiatement il y avait foule de gens prêts à porter secours, mais en arrivant à la porte d'entrée, celle-ci était fermée. Les cris de « Au secours » se renouvelaient toujours, mêlés au cliquetis de verre, quel ne fut pas l'étonnement de la foule en voyant les habitants des autres étages de la même maison à leur fenêtre, jouissant sans se trémousser comme de simples auditeurs de la représentation que le premier étage donnait.

À la demande de plusieurs personnes de vouloir ouvrir la porte d'entrée, aussi bien le 2^{me} étage que le plainpied, ils répondaient invariablement : nous n'ouvrons qu'à la police, et les cris « Au secours » de continuer. Les commentaires de notre étonnement

sur pareil procédé nous les laissons aux lecteurs ; cependant il serait bon, nous semble-t-il, de mettre en garde le public de ne pas prendre garde aux cris déchirants quand ils partent de telle ou telle maison, car c'est l'habitude.

Le motif de cette représentation, paraît-il, était que les bourgeois venant de la Tourne, où ils avaient assisté à la petite guerre de nos troupiers, avaient goûté de recommencer les manœuvres stratégiques.

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 5 au 7 septembre 1899

NAISSANCES

Froidevaux Léa-Germaine, fille de Joseph-Arthur, marchand de pétrole, et de Séraphine-Adeline née Mercier, bernoise.
Kuenzi Jeanne-Marguerite, fille de Albert, tapissier, et de Cécile-Adèle née Droz dit Busset, bernoise.

PROMESSES DE MARIAGE

Stieglmayr Joseph, tailleur, bavaois, et Bächler Clara-Émilie, bernoise.

MARIAGE CIVIL

Richard Léon-Ulysse, boulanger, bernois, et Philippin Rosa-Adeline, horlogère, neuchâtoise.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

22909 Perret-Gentil Charles-Henri, fils de Paul et de Estelle-Cécile née Racine, né le 12 août 1898, neuchâtois et bernois.
22910 Eggimann Marie-Elisabeth, fille de Arnold et de Antoinette née Huguenin-Dumittan, née le 27 janvier 1899, bernoise.
22911 Enfant féminin mort né à Francesco Remerio, italien.
22912 Derendinger Albert-Johann, fils de Adolf et de Margharita Urfer, soleurois, né le 6 août 1899.

Recensement au 1^{er} janvier 1899 : 32,238 âmes.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

New-York, 7 septembre. — Le département de l'Etat apprend qu'une révolution a éclaté dans le Venezuela.

Londres, 7 septembre. — Le correspondant du Caire à la *Daily Mail* annonce de Berher qu'un train bondé de soldats et d'ouvriers se rendant de Wadi-Alfa à Albara a déraillé et est tombé dans un ravin. Il y a eu 24 morts et une trentaine de blessés.

Londres, 7 septembre. — Le *Daily Chronicle* dit qu'Esterhazy a reproduit le bordereau pour le journal *Black And White*, La photographie de ce bordereau a été envoyée au colonel Jouaust.

Etolfes anglaises de grand usage pour Dames

FR. 3 1/2, 4 1/2 et 5 1/2 FR.

par robe de six mètres double largeur

Echantillons **franco**. Grand choix en draperie **homme** et tissus pour Dames dans tous les prix. Gravures **gratuites**.

Waarenhaus v. **F. Jelmoli A.-G.**, Zurich.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

Pain blanc à 32 centime
1^{re} qualité à 32 le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels
— Poids public — 71

IMPRIMERIE

DE

La Sentinelle

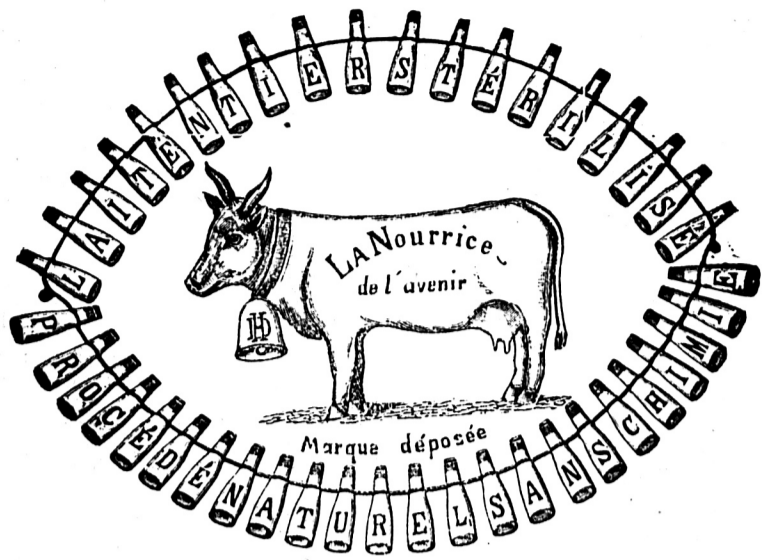
Rue de la Demoiselle 14^A

TRAVAUX D'IMPRESSION

EN TOUS GENRES

Si vous voulez vous régaler d'une bonne **FONDUE** allez au **CAFÉ DE L'ESPÉRANCE** derrière le Casino — RESTAURATION

LAIT STÉRILISÉ NATUREL
des Montagnes neuchâtelaises
à **25 CENT.** la bouteille



Résultats du lait stérilisé de la « Nourrice de l'avenir »
(Marque déposée sous n° 11058)

Août 1897 **Août 1898** **Août 1899**
112 Bouteilles 880 Bouteilles 1217 Bouteilles

Ce succès croissant en dit plus long que la meilleure des réclames. Le meilleur éloge qu'on puisse décerner à ce produit, c'est qu'il se recommande de lui-même. Evitez les imitations : « stérilisé » ou « fabriqué chimiquement. »

Seul établissement fourrageant toute l'année au foin. J'espère que ce joli chiffre d'augmentation fera cesser les mauvaises langues des jaloux du bien-être public, et je signe avec haute considération,
D^r HIRSIG.

N. B. — J'ai le plaisir de constater que plusieurs honorables familles israélites ont remplacé avantageusement leurs nourrices avec mon produit naturel. 431

Avis de la Préfecture
DE LA CHAUX-DE-FONDS

Perception de l'impôt direct pour 1899

Le Préfet du district de La Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la loi sur l'impôt direct du 27 février 1892, informe les contribuables de ce district que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit :

1. Pour La Sagne

A l'Hôtel-de-Ville de La Sagne, le mardi 5 septembre prochain, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

2. Pour Les Eplatures et Les Planchettes

Au bureau de la Préfecture, le mercredi 6 et le jeudi 7 septembre prochains, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

3. Pour La Chaux-de-Fonds

Au bureau de la Préfecture, du vendredi 8 au jeudi 14 septembre prochain, le dimanche excepté, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire dès aujourd'hui à la Préfecture.

Les personnes soumises à l'impôt, en vertu de la loi et qui n'auraient pas reçu de mandat sont tenues d'en aviser la Préfecture.

Elles sont, du reste, recherchables pendant dix ans pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu le mandat. (Art. 22 de la loi.)

Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre cachetée les retardataires à s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant. (Art. 25 de la loi.)

A défaut de paiement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 5 0/0 et, à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes. (Art. 26 de la loi.)

Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans le délai fixé pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort, lui est restituée par les soins du Département des Finances. (Ar. 27 de la loi.)

La Chaux-de-Fonds, le 23 août 1899.

Le Préfet,
N. DROZ-MATILE.

BANQUE CANTONALE
NEUCHÂTELOISE

Notre Conseil d'Administration a fixé de la manière suivante les taux d'intérêts bonifiés par la Banque :

2 1/2 % sur bons de dépôt à 30 jours de vue ;

2 1/2 % « « « « à trois mois.

3 % « « « « à six mois.

3 1/2 % « « « « à un an.

3 3/4 % « « « « à cinq ans, munis de coupons d'intérêts annuels.

3 3/4 % sur livrets d'épargne pour les dépôts jusqu'à fr. 1000.

3 1/4 % sur livrets d'épargne, pour les dépôts de fr. 1001.— à fr.

3000.— Ces conditions sont appliquées immédiatement en ce qui concerne les bons de dépôt, et à partir du 1^{er} Mai prochain pour notre Service d'Epargne.

Neuchâtel, 14 avril 1899.

La Direction.

AVIS OFFICIEL

DE LA

Commune de **La Chaux-de-Fonds**

Avis aux Entrepreneurs

La Direction des travaux de transformation de la gare de la Chaux-de-Fonds, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Etat en date du 1^{er} septembre 1899, met en soumission les travaux suivants :

- 1° Démolition et reconstruction de la remise aux voitures ;
- 2° Travaux de terrassement ;
- 3° Construction d'une nouvelle route ;
- 4° Fourniture de ballast.

Les entrepreneurs disposés à soumissionner l'un ou l'autre de ces travaux sont informés que les plans et cahiers des charges sont déposés au Bureau du soussigné rue de la Demoiselle No 34, (ancien hôpital).

Les offres devront être adressées à la Direction des travaux, sous enveloppe fermée et affranchie jusqu'au 11 septembre 1899 à midi.

Le Directeur des Travaux,
ALDER, ingénieur

564

Catarrhe d'estomac

Je puis vous annoncer aujourd'hui que le catarrhe d'estomac, les vomissements fréquents, maux de tête et points des deux côtés, m'ont quitté, grâce à votre traitement par correspondance. Je me trouve infiniment mieux et ferai mon possible pour recommander votre établissement eu plus de monde possible. — Benoit Moser, pierriste, à Corgémont (Cura bernois), le 17 octobre 1897. — Signature légalisée par D. Gilomen. Adresse : « Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris. » 9

POUR CONFITURES

Presses
Chaudrons
Pots
Bocaux
etc.

TIROZZI & C^{IE}

21, Rue Léopold Robert, 21

GRAND CHOIX **BAS PRIX**

UN HABILLEMENT DE DRAP A FR. 5.70

noir ou coloré (6 mètres par habillement)

Des échantillons et des choix splendides 3
Expédition prompt et franco de port

OETTINGER & C^{ie}
ZURICH

Confection d'habillements à bref délai

Plus de 2000 genres, qualités et dessins différents

Ainsi que des effets d'habillement les plus modernes en laine, soie, demi-soie, flanelle, et de coton.

Nouveautés en Jaquettes, Capes, Rotondes, Manteaux, Capes à fourrure, Colliers à fourrure, Manchons, etc., etc.

AU PLUS BAS PRIX

AVIS OFFICIEL

DE LA

Commune de **La Chaux-de-Fonds**

FOIRE AU BÉTAIL

Le public est avisé que la cinquième foire au bétail de l'année se tiendra à la Chaux-de-Fonds le mercredi 6 septembre 1899.

360 Direction de police.

ON DEMANDE A LOUER

Des gens solvables et honnêtes demandent à louer aux environs de la Chaux-de-Fonds, pour Saint-Georges 1900, un grand logement avec place suffisante pour y exercer une branche de l'industrie du bâtiment, avec un jardin ou de la terre cultivable.

Adresser les offres sous chiffre 556 au bureau de *La Sentinelle*.

Demander partout

ASTI MOUSSEUX

bouché comme le Champagne

EMILE PFENNIGER

Chaux-de-Fonds

Fournisseur en gros

TÉLÉPHONE

à Chaux-de-Fonds et au Locle

AGENTS 3

sont demandés avec garanties

M. LABHARDT, Dentiste

de retour 567

Consultations de 9 heures à 5 heures, excepté les **dimanches et jeudis.**

Société pour l'Introduction de Nouvelles Industries à **La Chaux-de-Fonds**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 8 septembre

à 8 3/4 heures, à l'Hôtel-de-Ville

Salle du 2^e étage

ORDRE DU JOUR :

- 1° Discussion du projet de règlement ;
- 2° Nomination du Comité ;
- 3° Divers.

Les adhérents actuels de la Société et tous les citoyens s'intéressant à l'avenir industriel et commercial de notre localité sont instamment priés d'assister à cette importante assemblée. 569

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 34 Industrie 1
411, Demoiselle, 411

OCCASION !

Excellents 536

CIGARES BRÉSILIENS

très secs, le paquet de 10 bouts

20 Cent.

DEMANDEZ Huile de pied de bœuf, préparée spécialement pour Vélos et machines à coudre, de la maison : **H. MCEBIUS et FILS, Bâle** (Suisse), en flacons à 75 cent., chez :

Aug. Barbes, rue Jaquet Droz 18.
Jules Fête, rée de la Serre 61. 427
J. Jeanrenaud, rue Léopold Robert 9.
Mairiot Frères, rze de la Promenade 6.
Henri Mathey, rue du Premier-Mars 5.

MALAGA et MADERE
d'ESPAGNE

garantis purs et d'origine qualité depuis 95 cent. le litre

— contre **REMBOURSEMENT** —
FOURNISSEUR 640

Emile PFENNIGER

Chaux-de-Fonds

Téléphone Téléphone

NOUVEAUTÉS

BROCHES

BRELOQUES

GUILLÈRES

Souvenirs

de **La Chaux-de-Fonds**

Grand choix

D'ALLIANCES

TOUS GENRES, poids et grandeurs

E. RICHARD-BARBEZAT

Rue Léopold-Robert 25 519

DÉPOT

DE

MACHINES ET FRAISES

à arrondir

TOURS A PIVOTER

PAYEMENTS PAR ACOMPTE

Georges-Auguste BAHON

CHARRIÈRE 4

CHAUX-DE-FONDS

M^{me} ETZENSBERGER

Tapissière

rue de la Demoiselle 148, 1^{er} Etage

Se recommande pour tout ce qui concerne son état : literie, matelas, réparations de meubles rembourrés, montage de broderie en tous genres, rideaux, draperies, stores, couvertures et jupons piqués à la main, housses, etc., etc.

Elle espère, par la bienfaisance et par ses prix modiques, s'attirer la confiance qu'elle sollicite. 537